



REGLEMENT JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

L'association **STADE LAVALLOIS OMNISPORTS**

Siege actuellement 16 Place Henri Bisson - 53000 LAVAL

représentée par son Président Alain TANCREL ayant tout pouvoir des présentes

Ci-après désignée « le club »

- Organise du **16/09/2022 au 21/09/2022 inclus**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : Concours de Pâques (ci-après dénommer « Jeu concours »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu concours est organisé sous forme de concours via les réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu concours est ouvert à toutes personnes physiques, disposant d'un accès internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans la ville suivante : **Laval 53000 et ses alentours**.

Les participants mineurs sont autorisés à participer aux Jeu concours, si un mineur est gagnant il devra fournir l'autorisation du parent titulaire de l'autorité parentale à envoyer par mail à l'adresse suivante : communication.slomnisports@gmail.com : en cas de non-respect, le gagnant se verra éliminé du concours

En tout état de cause, les participations soumises au club après la date annoncée ne pourront être prises en compte.

Fin du concours le 21/09/2022 à minuit

Le seul fait de **participer à ce jeu concours implique l'acceptation** pure et simple, sans réserve, **du présent règlement**.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est un concours de type **tirage au sort** qui se déroulera **le 22/09/2022**.

La participation au jeu concours s'effectue de la manière suivante :

- Etre abonné à la page Facebook et/ou Instagram du SLO (obligatoire)
- Aimer la publication (obligatoire)
- Mentionner une personne en commentaire (obligatoire)
- +1 chance en plus si la personne partage la publication sur leur compte (pas d'obligation)



Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne : même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du Jeu concours.

L'ensemble des mentions obligatoires devront être présente, sans quoi, les personnes ne pourront pas participer au jeu concours. (S'abonner, aimer et commenter)

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Tous les participants seront informés du résultat en story sur le compte Instagram et Facebook du Stade Lavallois Omnisports.

Les gagnants tirés au sort seront contacté par message privé dans un délai de cinq jours ouvrables à compter du tirage au sort. Il disposera alors d'un délai de sept jours ouvrés pour y répondre et communiquer ses coordonnées, faute de quoi son gain sera perdu.

Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant effectué correctement les modalités de participation de l'article 3.

ARTICLE 5 : DOTATION

Le Jeu concours est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

-  1 carte cadeaux Intersport d'une valeur de 20€ valable dans toute la France (1^{er} tirage)
-  1 billet d'un parcours de votre choix aux parcs Le Bois à Forcé (53) ou à Bagnoles de l'Orne (61) à faire valoir avant le **15/10/2022**. (2^{ème} tirage)
-  1 skate de la marque Firefly (3^{ème} tirage)

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces et autres moyens de règlement ou contre toute autre dotation. Le club organisateur ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire ou négociation, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, le club organisateur se réserve le droit d'annuler les lots gagnés sans contrepartie.

Les gagnants devront venir récupérer en main propre leurs lots au club, 16 Place Henri Bisson 53000 Laval dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter de la date du tirage au sort soit jusqu'au 13 octobre 2022.

ARTICLE 6 : IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le club organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot en cas de non-respect celui-ci se verra éliminer du concours.



De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

Le club organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendant de sa volonté si il était amené à annuler le présent Jeu concours. Il se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Une modification à ce règlement peut éventuellement être publiée pendant le jeu concours. Tout changement fera l'objet d'informations préalables.

ARTICLE 8 : UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Le dévoilement des gagnants se fera en story Facebook et Instagram, **les gagnants acceptent que l'on dévoile leurs identités sur ceux-ci.**

En acceptant de participer aux concours vous acceptez l'utilisation de vos données personnelles par le club organisateur. Vos **données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme.**

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risque de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Le club décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

De plus, la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de retard, de vol, de détérioration (notamment lors de l'acheminement des dotations).

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées (si le cas) dans le cadre du présent jeu concours est destinées au club et non à Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

En acceptant de participer aux concours vous acceptez l'utilisation de vos données personnelles par le club organisateur.

Le seul fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Vérifiez bien que vous êtes d'accord avec le règlement avant de participer.



STADE LAVALLOIS OMNISPORTS

16 pl Henri Bisson
53000 LAVAL

Le non-respect du présent règlement entraînera l'annulation automatique de la participation et/ou de l'attribution éventuelle du gain.

Signature :

Nom+ Prénom « Lu et approuvé »

Le(la) gagnant(e),

Le SLO,